



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 26 Mars 2026

### Compte-Rendu

Présents	15	Frédéric GUIBERTI, ANTOINE Sarah, AVALLET Jessica, BALENO Alexandra, BERLIER Gilles, CLAUS Yves, DAMBRAS Francis, FORTIER Sébastien, FRANCOIS Sébastien, GADAT Sophie, KIEFFER-PERILLAT Valérie, LAMBERT Serge, LEFRANC Isabelle, MORANGE Emmanuelle, VANDERMARLIERE Gilles
----------	----	---

#### 1 – DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) De fixer, dans les limites d'un montant de 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 4) De prendre toute décision dans la limite de 3.500 € pour les prestations de services.
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- 7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ; et la gestion des servitudes
- 15) D'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.
- 17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 19) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux
- 20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 70.000 € par année civile

## **2- COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir la composition des Commissions Municipales suite aux élections. Il précise qu'il est Président de chacune d'entre elles et qu'il y aura lieu de nommer un Vice-Président, pour le représenter dans le cas où, il ne pourrait se rendre aux réunions.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, procède à la composition des Commissions Municipales de la manière suivante :

### **1/ Urbanisme, Assainissement, Réseau, PLU, Consommable pour la Salle des Fêtes**

**Vice président : Gilles VANDERMARLIERE**

Valérie KIEFFER-PERILLAT  
Gilles BERLIER  
Emmanuelle MORANGE  
Sébastien FORTIER

### **2/ Travaux, Entretien, Voirie, Bâtiments, Environnement, Agriculture, Forêt, Patrimoine, Dénéigement**

**Vice président : Yves CLAUS**

Isabelle LEFRANC  
Cécile FRANCOIS  
Francis DAMBRAS  
Serge LAMBERT  
Sébastien FORTIER

### **3/ Appels d'offres**

**Vice président : Frédéric GUIBERTI**

3 Titulaires : Cécile FRANCOIS, Emmanuelle MORANGE, Gilles BERLIER  
3 Suppléants : Isabelle LEFRANC, Valérie KIEFFER-PERILLAT,  
Alexandra BALENO

### **4/ Social, Jeune, Ecole, Aînés, Locations, Economie, Associations**

**Vice présidente : Alexandra BALENO**

Sophie GADAT  
Jessica AVALLET  
Sarah ANTOINE  
Emmanuelle MORANGE

### **5/ Communication, Information, Informatique, Distribution du Courrier**

**Vice présidente : Emmanuelle MORANGE**

Sarah ANTOINE  
Alexandra BALENO  
Jessica AVALLET  
Gilles VANDERMARLIERE

### **3 – ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales, il est nécessaire d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant dans les différents organismes extérieurs. L'élection des délégués dans les organismes extérieurs sont les suivantes :

#### **Petite Enfance et Garderie Périscolaire**

1 délégué titulaire : Alexandra BALENO  
1 délégué suppléant : Sophie GADAT

#### **Affaires Scolaires**

1 délégué titulaire : Frédéric GUIBERTI  
3 délégués suppléant(e)s : Alexandra BALENO, Sophie GADAT, Cécile FRANCOIS

#### **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

1 délégué titulaire : Frédéric GUIBERTI  
1 délégué suppléant : Cécile FRANCOIS

#### **Syndicat Rocailles Bellecombes (SRB)**

1 délégué titulaire : Gilles VANDERMARLIERE  
1 délégué suppléant : Gilles BERLIER

#### **Etablissement Public Foncier (EPF)**

1 délégué titulaire : Frédéric GUIBERTI  
1 délégué suppléant : Emanuelle MORANGE

#### **Correspondant défense et prévention des risques incendie et secours**

1 délégué titulaire : Gilles VANDERMARLIERE  
1 délégué suppléant : Sébastien FORTIER

#### **Référent sécurité routière**

1 délégué titulaire : Yves CLAUS

#### **Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) au sein de la Communauté de Communes de la Vallée Verte**

1 délégué titulaire : Frédéric GUIBERTI

#### **SYANE**

1 délégué titulaire : Frédéric GUIBERTI

### **4 – SENATORIALES – DELEGUES ET SUPPLEANTS**

Monsieur le Maire demande au sein de l'assemblée délibérante s'il y a des volontaires.

Monsieur Gilles VANDERMARLIERE propose de devenir délégué, et Mesdames Valérie KIEFFER-PERILLAT, Cécile FRANCOIS et Alexandra BALENO proposent d'être suppléantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Gilles VANDERMARLIERE comme délégué pour l'élection des sénateurs,

DESIGNE Mesdames Valérie KIEFFER-PERILLAT, Cécile FRANCOIS et Alexandra BALENO comme suppléantes.

## **5 – PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE** **SAFACT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, lorsque les actes authentiques sont passés en la forme administrative, il est nécessaire d'amoindrir les frais et les charges qui incombent aux propriétaires, notamment les frais de mainlevée de privilèges et hypothèques.

CONSIDERANT la nécessité d'alléger les frais pour les vendeurs afin d'assurer à la commune l'aboutissement de ses acquisitions amiables,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à payer le prix des acquisitions aux vendeurs, dans un délai de deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par la collectivité et au vu d'un état-réponse présentant des inscriptions encore valides délivré, daté, signé et certifié par le responsable du service de la publicité foncière dont l'échéance de la période de certification s'étend jusqu'à deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par la collectivité, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsqu'il n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis.

DESIGNE Madame Alexandra BALENO pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, par courrier ou par la voie de l'application « télérécurse citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **6- Office National des Forêts – Programme d'actions pour 2026**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2026.

Monsieur DILIN Technicien Forestier de l'ONF, propose de réaliser les travaux suivants (les plans des parcelles seront présentés durant la séance) :

### Travaux de maintenance (sur les parcelles A.u, F.u)

↳ Entretien du périmètre : débroussaillage manuel

### Travaux sylvicoles (sur parcelles M.u, D.u)

↳ Débroussaillage manuel (parcelle M.u), un passage au lac du Fuzet

↳ Remise en état de coupe (parcelle O.u)

### Entretien de plantations (sur parcelles G.u, C 249)

↳ Dégagement manuel de plantations sur la ligne avec maintien du gainage

### Plantations

↳ Fourniture de plants de mélèze d'Europe (parcelles A 1671, A 1666, C 249, C 62, C 63, C 70, C 71, C 249, A 1671, A 1666 )

↳ Fourniture de plants douglas (parcelle A 1533, C 249)

↳ Fourniture de plants de cèdre de l'Atlas (Parcelle O, C 62, C 63, C 70, C 71)

↳ Fourniture de plants de sapin pectiné (Parcelles C62, 63, 70,71)

↳ Fourniture de protections individuelles contre le gibier (piquets sur parcelles diverses)

↳ Protection contre le gibier (application de répulsif sans phyto)

↳ Régénération par plantation (mise en place des plants)

Le coût total est estimé à 16 850 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'actions détaillé ci-dessus pour la somme totale de 16 850 € HT.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

**7- Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du CDAS**  
**(Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) suite à l'achat du garage**  
**de Colette MOUCHET**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le département pour demander une subvention au titre du CDAS suite à l'achat du garage de Colette MOUCHET (50 000 €), situé juste à côté de la Mairie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à demander une subvention au département, au titre du CDAS  
A hauteur de 20 000 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

**INFORMATIONS**

**Prochains Conseils Municipaux :**

↪ Jeudi 23 Avril à 20h

↪ Jeudi 21 Mai à 20h

↪ Jeudi 18 Juin à 20h

**Réunion des Adjointes :** Tous les quinze jours

↪ Jeudi 2 Avril (horaire à définir)

**Prochaines Manifestations :**

↪ Samedi 18 Avril : Ramassage des déchets

↪ Samedi 30 Mai : Grimpée des Voirons

↪ Samedi 6 Juin : Equisaxel

↪ Samedi 27 Juin : Concours de belotte

Fin de séance 21h15

Le Maire

Frédéric GUIBERTI



La Secrétaire de Séance

Jessica AVALLET

